

A011 200723

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20.07.23

S'LO

ID : 033-213302045-20230720-A011200723-AU

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE DE DEUXIEME CATEGORIE A CONSOMMER SUR PLACE**

Madame Le Maire,

Je soussignée, Isabelle FAUX, Présidente du Comité des Fêtes,
sollicite de votre bienveillance l'autorisation d'exploiter un débit de boissons temporaire dans
le cadre de la fête locale,
du vendredi 25 août 2023 à 19 heures au lundi 28 août 2023 à 20 heures.

Le 20 juillet 2023
Isabelle FAUX.

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HURE

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'article L3334-2 du Code de la santé publique,
Vu l'article 18 de la loi de finances 2001,

Arrête

Mme FAUX Isabelle, Présidente du Comité des Fêtes, est autorisée à ouvrir et exploiter
un débit temporaire de 2^{ème}. Catégorie à consommer sur place aux dates suivantes :

- du vendredi 25 août 2023 à 19 heures au lundi 28 août 2023 à 20 heures.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à HURE, le 20 juillet 2023.

Le Maire,
Mylène MORIN.

